



Ouverture d'un portail sur ma cloture

Par **beth**, le **09/05/2008** à **21:23**

bonjour,
je suis propriétaire depuis peu et je suis en train de faire ma clôture .
lors de l'achat de mon terrain en 2004, mon entrée
de parking privative se situait sur mes plans , dans une voirie communale au nord de mon
terrain .
j'avais donc prévu avec ma maison de construction une exposition nord de ma maison pour
prévoir à ma charge un futur garage en face de ce parking privatif
lorsque j'en aurai les moyens.
entre les plans déposaient (en DDE de l'implantation de ma maison) et la fin de la construction
de ma maison , il s'est passé des modifications sur les parkings privatifs.
j'ai dû faire un parking privatif à l'ouest de mon habitation pour respecter les nouveaux plans
faits par le promoteur à la suite des modifications des parcelles 14 et 13.
Maintenant je me retrouve avec une exposition nord avec un parking privatif qui ne me permet
pas de rentrer ma voiture dans mon futur garage.
car l'entrée prévue à l'époque par la voirie de mon futur garage se retrouve remplacée par une
impasse pour les lots 13 et 14 .
et mes voisins lots 13 et 14 ne veulent pas que j'installe un portail dans cette impasse, pour
que je puisse rentrer mon véhicule.
ai-je droit à un recours étant donné que les modifications des parcelles 13 et 14 ne m'ont pas
été communiquées avant mon implantation de maison.
J'ai commencé ma clôture que dois-je faire??
Il y a-t-il des papiers à remplir pour un droit de passage et une autorisation de modification de
clôture?? à qui demander??
Merci de me répondre